

Forêts tropicales, pays en développement PVD: conservation et gestion durable

1999/0015(COD) - 22/02/2000

La commission a adopté la recommandation pour la deuxième lecture (procédure de codécision) de M. Fernando FERNANDEZ MARTIN (PPE-DE, E) qui modifie la position commune du Conseil sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales et autres forêts dans les pays en développement. Il représente nombre d'amendements adoptés en première lecture par le Parlement et que le Conseil n'a pas repris dans sa position commune. Au nombre de ceux-ci figure notamment un amendement tendant à augmenter de façon substantielle le budget affecté à la mise en oeuvre du règlement pendant la période 2000-2006, afin de tenir compte de la situation budgétaire extrêmement difficile en 2000 et de garantir une "masse critique" nécessaire pour les projets en la matière. Un autre amendement vise à accroître la transparence du règlement en prévoyant que le Parlement soit informé des orientations stratégiques et des priorités pour la mise en oeuvre des différentes actions. La commission a également estimé qu'il n'était pas approprié de limiter la durée de validité du règlement (la proposition stipulait que le règlement serait applicable jusqu'au 31 décembre 2006), étant donné que la protection et la conservation des forêts dans les pays en voie de développement restera une tâche permanente.